



# ASSEMBLEE COMMUNALE



## Procès verbal No. 01/14 du 27 mai 2014

### Conseil Communal

- Présents :** M. Alexandre Rochat - Syndic  
M. Jean-Louis Pittet - Vice-Syndic  
M. Bruno Vidal - Conseiller communal
- Secrétariat :** Mme Laurie Locht - Secrétaire communale
- Boursier :** M. Daniel Cavin - Boursier communal
- Fiduciaire :** M. Stéphane Guillet fiduciaire chez MCM
- Citoyens présents :** 38 citoyens

## Tractanda

1. Lecture du PV du mardi 17 décembre 2013
  - 1.1 Approbation du PV du mardi 17 décembre 2013
2. Comptes 2013
  - 2.1 Comptes de fonctionnement 2013
  - 2.2 Comptes d'investissement 2013
  - 2.3 Rapport de la commission financière
  - 2.4 Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissement 2013
3. Présentation du projet de la traversée du village et des trottoirs
4. Projet du réseau d'eau potable
5. Divers autres projets en cours
6. Divers autres sujets

Le Président souhaite la bienvenue à tous les citoyens présents à cette assemblée.

L'assemblée a été convoquée par le biais de la FAO, du journal info Cheiry et des piliers publics.

Il demande s'il y a des remarques sur l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas.

Sont nommés scrutateurs Messieurs François Campos et Gérald Thierrin qui acceptent tous les deux leur mandat.

**1. Lecture du PV de la dernière assemblée qui est approuvé à l'unanimité sans aucune remarque.**

## **2. Comptes 2013**

### **2.1 Compte de fonctionnement**

### **2.2 Compte des investissements**

Tel qu'annoncé sur la convocation, les comptes ont été mis en consultation au bureau communal, ils ne seront donc pas lus en assemblée. M. Jean-Louis Pittet passe lecture du résumé des comptes de fonctionnement et des investissements.

Le Président demande si l'assemblée à des questions concernant les comptes 2013.

M. Serge Thierrin demande si les parchets ont été facturés en 2014 ? Le conseil va se renseigner auprès du boursier, qui fera le nécessaire dans ce sens.

M. Serge Thierrin dit qu'il est dommage qu'il n'y a pas eu de provision effectuée pour la participation de Surpierre et de Villeneuve concernant les frais des pompiers en 2013. Le conseil prend note de cette réflexion.

M. Serge Thierrin demande que le tableau des comptes soit plus clair pour les prochaines assemblées. Le conseil prend note de cette requête.

M. Guillet fait lecture de son rapport.

### **2.3 Rapport de la commission financière**

Le Président passe la parole à M. Benoît Torche, Président de la commission financière qui fait la lecture du rapport de la commission financière.

En conclusion, Monsieur Benoît Torche propose à l'assemblée, au nom de la commission financière, d'accepter les comptes 2013 tels que présentés.

### **2.4 Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissement 2013**

Plus aucune question, le président invite l'assemblée à passer au vote des comptes de fonctionnement et d'investissement. Les comptes sont approuvés par 37 oui et 1 abstention.

M Guillet et M Cavin quittent l'assemblée.

### **3. Présentation du projet de la traversée du village et des trottoirs**

M. Alexandre Rochat et M. Bruno Vidal annoncent que les travaux débuteront le 29 septembre 2014. Ils rajoutent qu'en temps voulu, les citoyens seront invités au « premier coup de pioche ». Selon le programme, le 27 avril il y a eu la rentrée des appels d'offres, et le 19 août 2014 les adjudications à La DAEC. Les travaux commenceront en principe par le haut du village. Concernant l'éclairage public, il est prévu qu'il passera de l'éclairage au sodium à un éclairage LED. Les bornes hydrantes et les tubes pour la fibre optique seront inclus dans les travaux.

Mme Fabienne Four demande si le trottoir traversera tout le village, et si le PAL aboutit, les trottoirs passeront t'ils à proximité des futures maisons d'habitations?

Il lui est répondu que « oui » jusqu'à la villa de M et Mme Florimonte. Il lui est répondu que le PAD est actuellement en attente à cause du PAL, mais qu'une bande en gravier avec une bande herbeuse d'un mètre depuis la route est à l'étude.

M. Dominique Pittet demande si les subventions données par l'Etat pour la fibre optique sont comptées. M. Bruno Vidal lui répond qu'en principe une conduite pour accueillir la fibre optique dans le futur est prévue. Son prix sera englobé dans les budgets des trottoirs.

M. Dominique Pittet demande si les trottoirs seront droit ou en biais. M. Bruno Vidal répond que pour les accès aux maisons ou aux champs les trottoirs seront en biais et tout le reste est droit.

M. Dominique Pittet demande si le devis a changé et ou en sont les conventions. M. Bruno Vidal lui répond que oui. Il a augmenté de 15% en 10 ans, mais la commune a gardé le même investissement. Pour les conventions, les propriétaires vont être convoqués.

### **4. Projet du réseau d'eau potable**

M. Jean-Louis Pittet prend la parole et annonce à l'assemblée qu'il est responsable du dicastère de l'eau que depuis mars 2014. Il dit que c'est un travail complexe, mais intéressant. Il rajoute que la situation était « floue » Le résumé de la situation est le suivant :

Le SAAV demande des éclaircissements sur la situation avec l'eau potable à Cheiry et convoque d'urgence M. Jean-Louis Pittet et M. Alexandre Rochat pour plus d'explications.

Après cette rencontre, il en ressort que depuis de 2005 au 1<sup>er</sup> trimestre 2014: Rien n'a été entrepris concrètement par la Commune de Cheiry.

M. Jean-Louis Pittet rajoute que selon le SAAV, qu'en 2012 déjà, son prédécesseur a été informé des attentes et des délais impartis, mais qu'apparemment, rien n'a été entrepris

dans ce sens.

M. Jean-Louis Pittet rajoute également qu'au premier trimestre 2013, son prédécesseur a été convoqué à une réunion décisionnelle et s'est engagé à répondre aux attentes du SAAV. Cet engagement est mentionné dans un PV. Apparemment, son prédécesseur n'a rien fait de tout cela, et de plus aucune information dans ce sens n'est parvenue de sa part au conseil communal.

Suite à ces manquements, le SAAV dénonce la commune de Cheiry à la Préfecture, au SCom et la menace d'une plainte pénale auprès du Ministère Public. Un délai de réponse est fixé au conseil communal au 28 mai 2014.

Suite à tous ces évènements, le bureau RIBI est convoqué d'urgence. M. Jean-Louis Pittet et le conseil communal, décident de relancer les études et le projet qui avaient été stoppés auparavant par l'ancien conseiller en charge du dicastère de l'eau qui trouvait le bureau RIBI incompétent. Suite à tout cela, le Bureau RIBI a pris le dossier en main, afin que la commune puisse répondre au SAAV dans le délai imparti.

Le SAAV attend à ce jour :

Plan directeur ou PIEP

Plan d'assainissement des installations

Info sur un futur réseau fonctionnel

Mesures et procédures de sécurité en cas de pollution ou de manque d'eau

Procédure de chloration

Fontainier

Autocontrôle

Plan de prélèvements (6x/an pour Cheiry au lieu de 2x/an)

Assurance qu'aucune interconnexion n'existe entre des sources privées et le réseau d'eau potable

Schéma hydraulique

Règlement communal mis à jour

Liste des sources

Hydrosol analyses :

Secteur 1 : Champ Dellon résultat: Pas assez de garantie, risques d'infiltrations, molasse sans garantie

Secteur 2 : La Foule résultat: Risques de perturbations sur des captages privés, risques sur Zones de Protection, risques d'infiltrations.

Secteur 3 : La Grassillère, terrain D. Torche résultat: Favorable mais forage nécessaire pour s'assurer de la qualité de l'eau

Secteur 4 : Les Planches résultat: Trop profond, incompatibilité avec la protection des eaux

RIBI a préparé le projet qui est prêt à être lancé en 3 étapes :

1° Créer des conduites jusqu'au réservoir de Surpierre avec conduites dans le trottoir, assainissement des captages Granges Georges et créer une station de pompage.

2° Créer des conduites de Cheiry à Coumin

3° Créer des conduites de Coumin à Chapelles FAIT

Le Canton demande de favoriser les ressources communales en eau potable et de travailler la proximité avec des collaborations entre communes voisines pour parer aux situations de crises, ou en cas de pollution ou de manque d'eau.

Nous relançons le projet RIBI (budgets votés, projet conforme et rationnel) étape 1 et 2 avec forage afin de s'assurer de la qualité et de la quantité. Quoi qu'il en soit, utilisation d'une station de pompage vers le réservoir de Surpierre est nécessaire. La Commune a l'obligation légale de fournir de l'eau potable à ses citoyens.

Planning :

Juin-juillet : Forage suite à l'accord entre la commune et M Didier Torche

Septembre-Octobre : Convention à concrétiser avec Surpierre en fonction des résultats du forage

Septembre-octobre : Selon résultats du forage, assainissement des captages ou non de Granges Georges jusqu'à assurer les 90lt/min

Octobre-Avril 2015 : Travaux

Le budget pour la réalisation de tous les travaux reste identique. Il est confirmé par le canton et le SCom qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts.

Si le forage révèle que l'eau n'est pas potable, nous pourrions l'utiliser pour les piscines, les champs, l'agriculture et le bétail.

Ce, selon la LEP, REP, le DFI (Dép. Féd de l'Intérieur) et ceci est surveillé par le SAAV (Service de la Sécurité Alimentaire et des Affaires Vétérinaires). La fourniture de l'eau potable est soumise aux lois sur les denrées alimentaires

M. Dominique Pittet demande si les litres minutes du forage seront suffisants pour la commune de Cheiry ? Il rajoute que forer dans une zone de protection coûte cher, il faut penser à diminuer les coûts. Et pourquoi se relier à Surpierre ?

M. Alexandre Rochat prend la parole et remercie tout d'abord M. Didier Torche d'avoir donné son accord à la commune pour le forage sur son terrain. Il répond que ce forage selon le bureau Ribi est nécessaire. Le bureau Ribi a même affirmé que si les résultats du forage sont bons à cet endroit, cela va engendrer une baisse certaine des coûts sur la facture finale.

M. Bruno Vidal précise que la commune est quasiment obligée de se relier au réservoir de Surpierre, et ce pour deux bonnes raisons. La première, le réservoir de Surpierre est assez haut pour que l'eau puisse arriver sous bonne pression à Chapelle et aux bornes hydrants

de la commune. La deuxième raison est en relation avec le fait que, si une pollution de l'eau venait à survenir, la commune peut utiliser l'eau de Surpierre.

M. Thierrin Edmond précise qu'il est très risqué de forer en aval d'une l'ancienne décharge.

M. Samuel Girard précise ; il est clair qu'il faut prendre les menaces du SAAV au sérieux, mais il rajoute qu'il ne faut pas paniquer et se précipiter dans n'importe quoi.

M. Edmond Thierrin demande si l'eau du réseau de Cheiry est potable.

Il lui est répondu que selon les dernières analyses, l'eau de la commune est potable et même bonne.

M. Edmond Thierrin demande combien l'eau rapporte à la commune.

M. Jean-Louis Pittet lui répond, actuellement le prix de l'eau est de Sfr 0.50 le mètre cube, mais dans que dans le futur et selon les informations fournies par le Bureau RIBI, ce prix pourrait de toute manière augmenter jusqu'à environ Sfr 2.50.

M. Léonard Girard demande pourquoi il n'y a plus de commission de l'eau.

M. Alexandre Rochat lui répond qu'à sa connaissance, l'ancienne commission n'a jamais siégé, mais que le conseil va revoir ce sujet.

## **5. Divers autres projets en cours**

M. Alexandre Rochat annonce que le bureau communal va devoir libérer la salle actuelle qu'il occupe. Effectivement, suite à la création d'une nouvelle classe, l'administration communale doit déménager et se reloger ailleurs.

M. Bruno Vidal rappelle que l'école aura 20 ans l'année prochaine, et qu'un projet d'agrandissement va être à l'étude. Il faudra penser que le mazout n'est pas considéré comme une énergie renouvelable. La géothermie, serait la meilleure solution. Il rajoute que, le local des pompiers sera plus grand et que de nouvelles salles de classes seront également créées. Dans cette extension, une crèche, ainsi qu'un local pour l'administration communale seront prévus.

M. Alexandre Rochat reprend la parole et rajoute qu'en attendant cette étude, l'urgence actuelle est de reloger l'administration communale. Il se présente donc trois options. Soit dans cette urgence, l'administration aménagera provisoirement à la Rotonde, soit nous transformons le local technique au rez-de-chaussée, ce qui engendrera un coût assez élevé, ou soit à meilleur marché, dans la grande salle du restaurant que l'on séparerait en deux.

Mme Nathalie Mornod demande si dans la salle de bricolage cela n'est pas possible ou dans un autre bâtiment communal?

M. Alexandre Rochat répond que non, car nous devrions trouver un autre local pour le bricolage, et que tous les autres locaux dans les bâtiments communaux sont tous occupés. Le restaurant reste l'idéal et le meilleur marché.

M. Dominique Pittet propose alors un vote sur le budget annoncé d'environ Sfr 11'000.- si l'option du restaurant est retenue. L'assemblée accorde ce budget à l'unanimité pour l'arrière salle du restaurant le Grenier.

M. Alexandre Rochat annonce que le règlement de police de la commune est en train d'être rédigé. Il rajoute qu'il sera présenté pour concertation et approbation avant d'être envoyé au canton pour validation

M. Alexandre Rochat garde la parole et remercie tous les conseillers pour leur travail et leur endurance. Il rajoute que contrairement à ce qu'on croit, la tâche de ces derniers n'est pas de tout repos. Il y a beaucoup de chose à traiter en même temps. Il rajoute qu'il y a de plus en plus de nouveaux règlements, de nouvelles directives, ainsi que de nouvelles normes et contraintes. Malheureusement cette masse de travail a eu raison des limites d'endurance de certains conseillers communaux qui démissionnent le plus souvent avec effet immédiat, et que c'est très certainement à cause de tout cela que deux conseillers ont annoncé à leurs collègues leur démission tout récemment. Il annonce à l'assemblée qu'il y a donc deux nouveaux postes de conseiller disponibles à pourvoir. Il rajoute également que le secrétariat et le boursier sont surchargés. Enfin, il s'excuse et excuse le conseil communal si certaines réponses à des questions arrivent tardivement à des concitoyens, d'autres personnes ou à des institutions.

## **7. Divers autres sujets**

M. Dominique Pittet demande pourquoi lors des votations fédérales, un second vote concernant le financement de l'étude de fusion est proposé de nouveau aux citoyens, alors qu'à ce sujet, ces derniers se sont déjà prononcés lors de l'assemblée communale du 17 décembre 2013.

M. Alexandre Rochat répond que ce vote n'est pas officiel, mais tout juste consultatif. Ce vote a été soumis uniquement aux habitants de Cheiry et de Prévondavaux. Il rajoute que ce vote ne concernait que la finance de cette nouvelle étude de fusion. Il rajoute que ce vote n'a rien à voir avec la fusion en elle-même, car les citoyens de Cheiry dans leurs grande majorité souhaite que leur commune fusionne avec celles de l'enclave de Surpierre.

M. Dominique Pittet ne comprend pas pourquoi ce vote ne concernait que Cheiry et Prévondavaux. Il rajoute que le plus juste était de faire voter toutes les communes concernées et pas que deux communes.

M. Lionel Pittet rajoute que ce n'est pas très légal de faire revoter les gens pour un objet qu'ils ont déjà refusé à savoir le financement d'une nouvelle étude de fusion. Il rappelle qu'une étude, nettement meilleur marché a déjà été réalisée par le passé. Le conseil communal prend notes de ces constatations.

M. Bruno Vidal prend la parole. Il explique qu'il y a eu un radar furtif qui a été posé en face du restaurant sur un lampadaire, ce radar calculait la vitesse et le nombre de véhicule. En 1 semaine il y a eu 80 infractions dont une voiture qui est passée à 125 km/h. La gendarmerie fera dorénavant des contrôles de vitesse de manière régulière.

M. Bruno Vidal parle des chats errants dans la commune, il y a en a beaucoup trop. Une campagne d'info avec des flyers de la SPA sera faite.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'assemblée et la remercie de sa participation.

L'assemblée est à présent cordialement invitée à prendre le verre de l'amitié.

Le Syndic

La Secrétaire